

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 mars 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-03-175 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 mars 2011 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 21 février 2011
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Centre de femmes La Moisson / Campagne de financement 2011 / Dîner spaghetti
 - 4.2 Centre d'action bénévole L'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2011
 - 4.4 Centre d'achats Hudson / Autorisation / Activités extérieures
 - 4.5 Association des pompiers de Rigaud / Tournoi de hockey 2011
 - 4.6 Fondation du Collège de Valleyfield / Aide financière
 - 4.7 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière
5. **GREFFE**
 - 5.2 Expropriation / Lot 1 544 630 / Angle du boulevard Harwood et des rues Chicoine et Raoul-Blais
 - 5.3 Règlement d'emprunt n° 1593 / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.4 Règlement d'emprunt n° 1603 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.5 Règlement d'emprunt n° 1604 / Pavage, éclairage et travaux connexes (phases 1 et 2) de la rue Crevier / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.6 Règlement d'emprunt n° 1614 / Prolongement du réseau d'égout sanitaire et branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial / Lots 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

- 5.7 Règlement d'emprunt n° 1620 / Travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1531 / Pavage, éclairage et travaux connexes / Rue des Saules / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service sécurité incendie / Embauche / Pompier à l'essai
- 7.2 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Stagiaire en géomatique
- 7.3 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Technicien en informatique
- 7.4 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 11 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2011

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-33 / Fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Circulation / Arrêts obligatoires sur la rue des Méandres à l'intersection de la rue des Ruisselets
- 13.2 Circulation / Arrêts obligatoires sur l'avenue André-Chartrand à l'intersection des rues Aurèle-Joliat et Maurice-Richard

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-02 / Fourniture d'une pompe avec accessoires pour la station de pompage « tunnel »
- 14.2 Programme d'infrastructures Québec-municipalités / Demande d'aide financière / Mise à niveau des installations du puits Ritchie / Autorisation de signature
- 14.3 Programme d'infrastructures Québec-municipalités / Demande d'aide financière / Mise à niveau des installations du puits Harwood / Autorisation de signature
- 14.4 Programme d'infrastructures Québec-municipalités / Demande d'aide financière / Remplacement des pompes d'eau brute à l'usine de filtration / Autorisation de signature

15. SERVICES TECHNIQUES

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 17, rue Brodeur / Deuxième matériau de parement en façade / Zone H1-525 / Lot 1 546 565 / CCU n° 11-02-19
- 16.2 Dérogation mineure / 2429, route Harwood / Superficie totale de bâtiment accessoire / Zone A-823 / Lot 1 830 821 / CCU n° 11-02-23
- 16.3 Dérogation mineure / 504, avenue Saint-Charles / Marge arrière / Marge avant secondaire / Accès à la rue / Installation d'une enseigne / Zone C2-306 / Lot 1 675 561 / CCU n° 11-02-24

- 16.4 Dérogation mineure / 452, avenue Saint-Charles / Agrandissement d'une enseigne / Enseigne dérogatoire / Zone C2-329 / Lot 1 675 375 / CCU n° 11-02-26
- 16.5 Dérogation mineure / 501, montée Labossière / Espace de chargement et déchargement / Hauteur du bâtiment principal / Zone I3-831 / Lot 2 988 158 / CCU n° 11-02-28

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-150 / Autorisation / Garages détachés situés à l'extérieur du périmètre urbain
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-150 / Autorisation / Garages détachés situés à l'extérieur du périmètre urbain
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1625 / Modification / Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1617 / Protocole d'entente / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Modalités de cession et d'entretien / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc.

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-03-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-03-177 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-03-178 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2011 / DÎNER SPAGHETTI

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner spaghetti organisé par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne de financement 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de douze dollars (12 \$) chacun pour le dîner spaghetti organisé par le Centre de femmes La Moisson qui se tiendra le 11 mars 2011 à l'Omni-Centre de Pincourt;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-179 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2011

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole L'Actuel pour la proclamation officielle de la « Semaine de l'action bénévole 2011 » du 10 au 16 avril 2011;

CONSIDÉRANT que de nombreux bénévoles offrent leurs services aux aînés ainsi qu'un soutien aux personnes et aux familles dans le besoin sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de ces personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour la réalisation de services essentiels à notre communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 10 au 16 avril 2011 « Semaine de l'action bénévole 2011 » sous le thème « MERCI ».

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

11-03-180 CENTRE D'ACHATS HUDSON / AUTORISATION / ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre d'achats Hudson en date du 22 février 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Centre d'achats Hudson à tenir certaines activités extérieures au 3000, 3100 et 3212, route Harwood, ainsi qu'au 2, chemin Daoust, telles qu'énumérées à la demande susmentionnée, pendant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2011, sauf l'activité « go-karts », laquelle est permise pour une période de quinze (15) jours seulement.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

11-03-181 ASSOCIATION DES POMPIERS DE RIGAUD / TOURNOI DE HOCKEY 2011

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à participer au tournoi de hockey de l'Association des pompiers de Rigaud, du 27 au 30 avril 2011, à l'aréna du Collège Bourget de Rigaud;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion au tournoi de l'Association des pompiers de Rigaud qui se tiendra du 27 au 30 avril 2011 à l'aréna du Collège Bourget de Rigaud;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription reliés à ce tournoi au montant de six cents dollars (600 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-182 FONDATION DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Collège de Valleyfield est le seul établissement de niveau collégial dispensant des cours sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le Collège de Valleyfield assume les frais d'une navette permettant le transport d'élèves depuis Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que deux cent dix-sept (217) étudiants domiciliés sur le territoire de Vaudreuil-Dorion fréquentent actuellement le Collège de Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le Collège de Valleyfield entreprend, par le biais de sa fondation, une campagne de financement majeure et qu'il y a lieu, pour la Ville, d'y contribuer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie à la Fondation du Collège de Valleyfield la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), payable par tranche de cinq mille dollars (5 000 \$) annuellement, et ce, pour les années 2011 à 2015 inclusivement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-278-10-000	(Contributions MRC – carrières sabl.)	5 000 \$
À :	02-110-00-970	(Subventions – Conseil)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-183 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le transfert des responsabilités afférentes à la construction du Centre multisports sera conclu dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, d'ici là, d'accorder à l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes une aide financière afin de l'aider à assumer certaines obligations;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie à Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes une aide financière de cent mille dollars (100 000 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-184 EXPROPRIATION / LOT 1 544 630 / ANGLE DU BOULEVARD HARWOOD ET DES RUES CHICOINE ET RAOUL-BLAIS

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 1 544 630 entreprises par la Ville afin d'y construire un stationnement municipal;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce lot est prévue au règlement d'emprunt n° 1577;

CONSIDÉRANT la prise de possession dudit lot le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité provisionnelle d'un montant de deux cent vingt et un mille neuf cents dollars (221 900 \$) a déjà été versée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour le présent dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour présentée par l'exproprié selon les paramètres suivants :

- un montant de cinq cent soixante-quinze mille dollars (575 000 \$) en capital, intérêts, dommages et frais;
- un montant de onze mille neuf cent douze dollars et quatre-vingt-un cents (11 912,81 \$) correspondant aux honoraires et déboursés de l'évaluateur de l'expropriée, taxes applicables non comprises;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-03-185 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1593 / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 mars 2011, pour le Règlement n° 1593 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand ».

11-03-186 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1603 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 mars 2011, pour le Règlement n° 1603 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha en décrétant un emprunt d'un million cent soixante-neuf mille dollars (1 169 000 \$) à ces fins ».

11-03-187 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1604 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES (PHASES 1 ET 2) DE LA RUE CREVIER / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 mars 2011, pour le Règlement n° 1604 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue Crevier, phases 1 et 2, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$) à ces fins ».

11-03-188 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1614 / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PUVIAL / LOTS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 mars 2011, pour le Règlement n° 1614 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins ».

11-03-189 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1620 / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PUIITS D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 mars 2011, pour le Règlement n° 1620 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins ».

11-03-190 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-douze cents (4 382 694,92 \$).

« ADOPTÉE »

11-03-191 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1531 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / RUE DES SAULES / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 24 février 2011, le Règlement d'emprunt n° 1531 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes de la rue des Saules, en décrétant un emprunt de trois cent quatre-vingt mille dollars (380 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit trois cent quatre-vingt mille dollars (380 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-03-192 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / POMPIER À L'ESSAI

CONSIDÉRANT le processus de sélection des candidats aux postes de pompiers ayant donné lieu à la recommandation du comité de sélection en date du 1^{er} octobre 2010;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Martin Nobert avait été mise en attente compte tenu que certaines pièces justificatives devaient être déposées au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Robert Bazinet en date du 9 février 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Martin Nobert au poste de pompier à l'essai au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 8 mars 2011, aux salaires prévus aux différents taux horaires de l'article 28 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective;

QUE M. Nobert aura une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service sécurité incendie ou de son représentant, il pourra être confirmé au poste de pompier classe 2;

ET QUE des souhaits de succès soient adressés à M. Nobert.

« ADOPTÉE »

11-03-193 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE / STAGIAIRE EN GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT la demande d'embauche temporaire de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, en date du 9 février 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M. David Bégin à titre d'étudiant stagiaire dans le cadre du programme d'études en géomatique du Collège Ahuntsic, et ce, pour la période comprise entre le 30 mai et le 19 août 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % - classe 12 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit et il est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-03-194 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE /
TECHNICIEN EN INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité en date du 8 février 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Maurice Pilon au poste régulier à temps plein de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, et ce, à compter du 28 mars 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 12 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M. Pilon aura une période d'essai de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pilon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-03-195 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 11 À
INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 11 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de prolonger la période visée par l'application de la lettre d'entente n° 6 portant sur les conditions de travail particulières dans le cadre d'une suspension et/ou d'une révocation de permis de conduire.

« ADOPTÉE »

**11-03-196 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS
POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de tenir un événement global de remise de subventions à ces différents organismes le 30 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Maison des jeunes*, la somme de quinze mille dollars (15 000 \$);
- *Animation jeunesse*, la somme de soixante-dix-neuf mille dollars (79 000 \$);
- *La Relâche*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);

Organisme communautaire

- *Club des aînés*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'Île*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Baseball mineur Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Les skieurs de l'Île*, la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Club de triathlon Tri-O-Lacs*, la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Club de plongeon Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille dollars (1 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-197

PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-33 / FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ POUR LES PARCS MUNICIPAUX ET LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le contrat initial adjudgé à Sécurité des Deux Rives Itée pour la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de prolonger ledit contrat;

CONSIDÉRANT que deux (2) voitures identifiées sont maintenant requises pour optimiser la présence des deux (2) agents de sécurité;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence non prévue au contrat occasionne une augmentation du taux horaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat susdit avec Sécurité des Deux Rives Itée, 28, chemin de la Côte Saint-Louis, bureau 110, Blainville (Québec), J7C 1B8, pour la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics pour une année additionnelle, soit l'année 2011, au coût unitaire de deux mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (2 395 \$), taxes applicables non comprises, pour quatre-vingts (80) heures de travail par semaine, incluant la délivrance d'avis ou de constats d'infraction, et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-33;

QUE le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-03-198

CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LA RUE DES MÉANDRES À L'INTERSECTION DE LA RUE DES RUISSELETS

CONSIDÉRANT une demande pour l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue des Méandres, à l'intersection de la rue des Ruisselets, et ce, dans toutes les directions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète des arrêts obligatoires sur la rue des Méandres, à l'intersection de la rue des Ruisselets, et ce, dans toutes les directions;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-03-199 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND À L'INTERSECTION DES RUES AURÈLE-JOLIAT ET MAURICE-RICHARD

CONSIDÉRANT une demande pour l'installation d'arrêts obligatoires sur l'avenue André-Chartrand, à l'intersection des rues Aurèle-Joliat et Maurice-Richard, et ce, dans toutes les directions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète des arrêts obligatoires sur l'avenue André-Chartrand, à l'intersection des rues Aurèle-Joliat et Maurice-Richard, et ce, dans toutes les directions;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-03-200 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-02 / FOURNITURE D'UNE POMPE AVEC ACCESSOIRES POUR LA STATION DE POMPAGE « TUNNEL »

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une pompe avec accessoires pour la station de pompage « tunnel », deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 février 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-02;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Global Électro-Mécanique inc., 1436, rue Soucy, local B, Saint-Hubert (Québec), J4T 1A3, pour la fourniture d'une pompe avec accessoires pour la station de pompage « tunnel », et ce, pour un montant de vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-deux cents (28 797,52 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-02;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2012.

« ADOPTÉE »

11-03-201 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DU PUIT RITCHIE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la mise à niveau des installations des puits Ritchie;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur aux usines, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de mise à niveau des installations des puits Ritchie.

« ADOPTÉE »

11-03-202 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DU PUIT HARWOOD / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la mise à niveau des installations des puits Harwood;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur aux usines, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de mise à niveau des installations des puits Harwood.

« ADOPTÉE »

11-03-203 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / REMPLACEMENT DES POMPES D'EAU BRUTE À L'USINE DE FILTRATION / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder au remplacement des pompes d'eau brute à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur aux usines, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de remplacement des pompes d'eau brute à l'usine de filtration.

« ADOPTÉE »

11-03-204 DÉROGATION MINEURE / 17, RUE BRODEUR / DEUXIÈME MATÉRIAU DE PAREMENT EN FAÇADE / ZONE H1-525 / LOT 1 546 565 / CCU N° 11-02-19

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jocelyn Parent;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-19 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 12 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 17, rue Brodeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gyuylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 17, rue Brodeur, afin d'autoriser deux (2) matériaux de parement en façade du bâtiment principal, le tout tel que présenté au document intitulé « Façade en couleur, 17, Brodeur » préparé par Gisèle Besner/Jocelyn Parent en date du 5 février 2011, alors que l'article 3.2.57.5 du Règlement de zonage n° 1275 ne prévoit qu'un (1) seul matériau de parement pour toute façade visible de la rue.

« ADOPTÉE »

11-03-205 DÉROGATION MINEURE / 2429, ROUTE HARWOOD / SUPERFICIE TOTALE DE BÂTIMENT ACCESSOIRE / ZONE A-823 / LOT 1 830 821 / CCU N° 11-02-23

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Annette Duperron;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-23 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 12 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2429, route Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2429, route Harwood, à la suite d'une demande d'autorisation pour une superficie totale de bâtiment accessoire de 160,5 m² alors que l'article 1.8.2.3.1 – Extension d'une construction dérogatoire du Règlement de zonage n° 1275 prévoit que la superficie totale maximale de bâtiment accessoire détenant un droit acquis est de 151,7 m².

« ADOPTÉE »

11-03-206 DÉROGATION MINEURE / 504, AVENUE SAINT-CHARLES / MARGE ARRIÈRE / MARGE AVANT SECONDAIRE / ACCÈS À LA RUE / INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE / ZONE C2-306 / LOT 1 675 561 / CCU N° 11-02-24

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Louis Pelletier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-24 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 12 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 504, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 504, avenue Saint-Charles, aux fins d'autoriser :

- une marge arrière d'environ 3 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone C2-306 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge arrière de 8 mètres;
- une marge avant secondaire d'environ 12,64 mètres alors que l'article 3.1.14.4 a) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge avant secondaire de 15 mètres;
- deux (2) accès à la rue d'une largeur de 12 mètres alors que l'article 3.1.14.5 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une largeur d'accès maximale de 9 mètres;
- l'installation d'enseigne hors toit sur la marquise contrairement aux articles 2.2.20.5.1 et 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-03-207 DÉROGATION MINEURE / 452, AVENUE SAINT-CHARLES / AGRANDISSEMENT D'UNE ENSEIGNE / ENSEIGNE DÉROGATOIRE / ZONE C2-329 / LOT 1 675 375 / CCU N° 11-02-26

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Denis Vincent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Isabelle Brunet;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-26 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 12 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 452, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 452, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser l'agrandissement d'une enseigne implantée à moins d'un (1) mètre de la limite d'emprise de la voie publique tel qu'exigé à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n° 1275 ainsi que d'autoriser l'agrandissement d'une enseigne dérogatoire contrairement aux articles 1.8.4 et 2.2.20.14 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-03-208

DÉROGATION MINEURE / 501, MONTÉE LABOSSIÈRE / ESPACE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT / HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL / ZONE I3-831 / LOT 2 988 158 / CCU N° 11-02-28

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Charles Bouffard;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 12 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 501, montée Labossière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 501, montée Labossière, aux fins :

- d'autoriser un espace de chargement et déchargement en cour avant, contrairement à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui les autorise uniquement en cour latérale et arrière;
- d'autoriser une hauteur du bâtiment principal supérieure à 13,5 mètres, sans toutefois excéder 14 mètres, contrairement à la hauteur maximale de 13,5 mètres autorisée à la grille des usages et normes de la zone I3-831 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-03-209

ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-150 / AUTORISATION / GARAGES DÉTACHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-150 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre des garages détachés d'un maximum de 150 m² sur des terrains de 4 350 m² et plus situés à l'extérieur du périmètre urbain »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mars 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-03-210 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-150 / AUTORISATION / GARAGES DÉTACHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre des garages détachés d'un maximum de 150 m² sur des terrains de 4 350 m² et plus situés à l'extérieur du périmètre urbain.

11-03-211 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1625 / MODIFICATION / ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

11-03-212 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N^o 1617 / PROTOCOLE D'ENTENTE / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » / MODALITÉS DE CESSION ET D'ENTRETIEN / LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n^o 1617 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 », incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mars 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-03-213 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une bannière, sur la clôture du CP à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Saint-Charles, annonçant la « Semaine de l'action bénévole 2011 ».

« ADOPTÉE »

11-03-214 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-03-215 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-03-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 00 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier